

les dépenses publiques et à la perception active de ce qui revient au Trésor, si l'on veut arriver à équilibrer le budget des recettes et des dépenses.

La dette au Fonds d'Emprunt Municipal s'est accrue, depuis plusieurs années, dans de grandes proportions. Une mesure vous sera soumise pour régler cette dette de manière à faire bénéficier le Trésor, tout en ayant égard aux exigences de la position des diverses municipalités intéressées.

Vous aurez à vous occuper des réformes à faire à l'acte des Licences et d'un projet de loi, ayant pour objet de faire contribuer les bureaux publics au revenu de la Province.

L'acte concernant les asiles d'aliénés, en rapport avec les dépenses qu'il autorise, requiert des amendements et vous aurez à vous occuper de cette question.

Des modifications sont requises dans la législation qui régit nos mines, tant au point de vue du revenu public que des facilités à donner au développement de cette importante industrie.

La refonte de l'acte des chemins de fer de la Province, dans un but d'assimilation avec l'acte des chemins de fer de la Puissance, est d'une haute importance, et une loi vous sera soumise à cet effet.

La consolidation des lois qui concernent l'Education et l'Agriculture, sont des sujets sur lesquels vous serez consultés dans le cours de cette session.

Vous serez appelés à considérer des projets de loi, concernant la refonte des Statuts de la Province, les modifications à faire à la constitution de la Cour Supérieure et la Cour du Banc de la Reine, et pour l'emploi des prisonniers détenus dans les prisons communes des différents districts de la Province.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Les Comptes Publics de la dernière année fiscale, ainsi qu'un état complet des recettes et des dépenses pour l'année courante, vous seront soumis.

Les estimés pour l'exercice fiscal de l'année prochaine, seront également déposés devant la Chambre pour votre approbation. Ces estimés ont été préparés avec toute l'économie que peut permettre l'efficacité du service public.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Il ne me reste plus qu'à vous prier de mettre, dans l'accomplissement des devoirs importants qui vous incombent le zèle, la sagesse et le patriotisme que le pays doit attendre de vous; et je supplie Dieu de guider vos conseils et d'accorder ses meilleures faveurs à notre peuple.

— *M. Roderique Macdonald, surintendant de l'Intercolonial entre Lévis et la Rivière du Loup.*— Un correspondant du *Morning Chronicle* de Québec, qui signe "A railway man," faisait, dans le numéro du 31 mai dernier de ce journal, l'éloge bien mérité de notre jeune compatriote et ami, comme surintendant. Il constate que M. Macdonald remplit cette charge avec ponctualité et intelligence et que, grâce à sa surveillance, malgré que l'état de la ligne dans sa division soit en mauvaise condition, les travaux de réparation n'étant pas encore faits, aucun accident n'est arrivé sur cette partie du chemin depuis qu'il a été nommé au poste qu'il occupe. Ce correspondant exprime de plus l'espoir que M. Macdonald soit nommé surinten-

dant général de toute la division entre Lévis et Ste. Flavie. Nous sommes heureux d'avoir à enregistrer ce témoignage à l'égard de ce jeune homme qui peut-être plus tard pourrait être appelé à occuper une haute charge dans la direction de nos chemins de fer.

Médaille commémorative du 24 juin 1880.— A l'occasion de notre fête nationale du 24 juin, qui aura lieu à Québec, le comité de la Société St. Jean Baptiste de Québec a fait frapper une médaille commémorative et en a confié l'exécution à M. Cyrille Duquet, bijoutier de Québec.

M. Duquet vient de nous faire l'envoi d'un échantillon de cette médaille qui a été reconnue par la Société St. Jean Baptiste comme la seule médaille commémorative de la grande convention nationale du 24 juin 1880. M. Duquet voudra bien recevoir nos remerciements pour cet envoi.

Cette médaille est splendide; le métal est riche et tout ce qu'elle contient est rendu avec netteté.

La vente de cette médaille rapportera un joli bénéfice en faveur de la Société St. Jean Baptiste, d'après un contrat signé entre M. le président de cette société et M. Cyrille Duquet.

Cette médaille porte les figures et les inscriptions suivantes:

1er côté: au centre "Saint Jean-Baptiste" entouré d'une "guirlande de feuilles d'érables;" "Société St. Jean-Baptiste de Québec;" puis, "Nos institutions, notre langue et nos lois."

2e côté: au centre un "Colon," à ses pieds un "trophée d'instruments aratoires," puis un "Castor," surmonté d'un ruban sur lequel on lit: *Labor improbus omnia vincit.* Le colon tient un "drapeau" sur lequel on lit: "Emparons-nous du sol." Autour du médaillon: "Souvenir de la Convention nationale du 24 juin 1880." Le prix de cette médaille n'est que de 25 centimes. Des agents l'offriront en vente dans toutes les parties de notre pays.

CAUSERIE AGRICOLE

CULTURE DES POMMES DE TERRE (Suite).

Il est important d'opérer les plantations de pommes de terre le plus tôt possible et aussitôt que le temps le permet; c'est à tort que dans un grand nombre de localités, on les fait après la semence des grains.

Les plantations tardives de pommes de terre donnent rarement des résultats satisfaisants. Les tubercules récoltés sont le plus souvent savonneux et contiennent une moins grande quantité de fécule; d'un autre côté, il est à peu près généralement reconnu que les pommes de terre mises tard dans la terre ont une tendance à se gâter plus facilement. Il est en quelque sorte admis que la maladie se communique des feuilles au tubercule, et cela presque toujours dans le mois de juillet et août. Or, lorsque les plantations se font dès que la saison le permet, au printemps, la peau est moins tendre, elle a été durcie par un commencement de maturité, et par conséquent elle résiste beaucoup mieux à l'envahissement de l'oidium. Il ne faut donc pas négliger ce côté de la question, non seulement pour se préserver de la maladie, mais encore pour obtenir un tubercule d'une qualité bien supérieure au